



Assemblée Générale de la section randonnée

les « Croque-Chemins »

de l'Association Sportive et Culturelle de St Martin de Seignanx

Salle Emile Cros le vendredi 7 juillet à 18h30

62 personnes sont présentes ainsi que Madame Vanessa Molères (représentante de la Mairie, adjointe aux sports et aux associations)

11 personnes sont excusées.

Le Président Guy Miremont prend la parole et remercie Vanessa Molères d'être présente parmi nous.

Ordre du jour :

- 🚩 Rapport Moral de la saison 2022/2023
- 🚩 Rapport financier de la saison 2022/2023
- 🚩 Appel à candidature pour renouvellement du Conseil d'Administration
- 🚩 Renouvellement du Comité d'Administration
- 🚩 Projets pour la saison à venir :
 - Augmentation de la cotisation
 - Formations
 - Nominations de membres honoraires
 - Séjours divers
- 🚩 Questions diverses

Rapport moral :

Bilan de la saison 2022/2023 :

Nous totalisons **147 adhérents** pour cette saison 2022/2023, (129 adhérents licenciés à la Fédération Française de Randonnée à partir de l'ASC section randonnée et 18 adhérents supplémentaires ayant pris leur licence à Labenne)

Pour mémoire nous étions 139 adhérents en 2022, à noter 23 créations de licence pour cette saison.

Nous remercions les accompagnateurs bénévoles pour la mise en place de sorties malgré les aléas climatiques qui compliquent le bon déroulement des programmes de randonnées établi tous les mois et nous obligent parfois à annuler pour cause de météo défavorable (orages, vent, fortes pluies).

Nous avons actuellement 13 accompagnateurs dont 8 formés par la fédération.

Il faut noter cette saison l'arrivée d'un nouvel accompagnateur totalement formé à la FFRP, Robert Di Vitta qui a commencé à mettre des sorties au programme en juin.

A noter aussi que Sophie et Pierre Bruneaux, récemment retraités vont proposer régulièrement des sorties sur notre programme mensuel.

Nous vous avons proposé sur la dernière année 45 randos santé, 32 marches nordiques, 136 randonnées, soit 213 sorties (un peu plus de 4 sorties par semaine en moyenne). Il y a eu en moyenne une dizaine de participants par sortie.

Des séjours de deux à quatre jours avec nuitées en gîte, ont été organisés par Marie-Isabelle, Bernadette et Alain avec de 6 à 28 participants : 229 participants au total, dans les Hautes Pyrénées, les Pyrénées Atlantiques, la Navarre, et le Guipuzkoa, ainsi que des sorties raquettes en janvier et mars.

Pour le séjour randonnée d'une semaine à Grasse en mai il y a eu 16 participants. Une météo clémente a permis de parfaitement visiter cette magnifique région.

En juin de cette année, c'était le séjour en Alsace avec 36 participants, 30 de Saint Martin et 6 de Labenne. Très bon séjour là aussi dans une magnifique région, la météo étant de la partie.

Depuis septembre 2022, le mercredi matin, les « randos santé et bien-être » ont permis à ceux qui marchent un peu moins vite d'effectuer des sorties en groupe : 1h30 à 2h de marche sur du terrain plat ou très légèrement vallonné, en collaboration avec Bernard et le club de Labenne.

Chacune de ces sorties est effectuée par une trentaine de personnes et pour le moment, il y a plus de Labennais que de Saintmartinois. Il faut reconnaître que la majorité des randos santé se passent sur Labenne qui a un terrain plus propice à ce type de sortie.

Notre club a obtenu le « Label Santé FFRandonnée » option Rando Santé depuis le mois de mai 2023 grâce à nos 2 animateurs diplômés Pierre Jimenez et Jean Claude Lauret. Il faudrait 1 ou 2 accompagnateurs supplémentaires pour encadrer cette activité.

La rando santé sur ordonnance médicale est désormais possible par les croque-chemins, puisque nous avons l'agrément de l'Agence Régionale de Santé. Pour le moment, nous n'avons eu aucune proposition à Saint Martin pour accompagner un bénéficiaire, alors que nous en accompagnons avec le club de Labenne.

Les marches nordiques ont été réalisées en commun avec le club de Labenne, tous les lundis matin et nous avons entre 10 et 15 participants réguliers de Saint Martin à cette activité

Pierre nous a proposé de la marche aquatique à Capbreton en septembre et en juin, mais la météo défavorable n'a pas permis de faire celle de septembre, mais celle de juin a bien été réalisée.

Les deux randonnées traditionnelles du Téléthon en décembre 2021 et 2022 ont été encadrées, avec une participation globale de 60 personnes, ainsi que les randonnées des fêtes de Saint Martin avec une trentaine de participants le 14 juillet aux Barthes et 70 participants environ aux fêtes d'août.

Nous avons eu deux stagiaires du Lycée Paul Bert de Bayonne lors de quelques-unes de nos sorties (stages d'animateurs dans le domaine du sport) : Clément Larre élève de terminale, en décembre, et Lilou Péreira élève de première, en juin.

Un repas d'anniversaire des 10 ans de notre association avait débuté la saison 2022/2023 en septembre avec 74 participants.

Pierre et Jean-Claude ont fait une initiation à la lecture de carte IGN et l'utilisation des GPS, pour 24 personnes.

Formation :

Patrick a obtenu son Certificat d'Animation à la Randonnée Pédestre.

Jean-Claude et Pierre ont validé leur formation à l'accompagnement de la rando santé.

Vote du bilan moral

⇒ **Bilan moral approuvé à l'unanimité**

Bilan Financier



ASC ST MARTIN DE SEIGNANX SECTION RANDONNEE PEDESTRE COMPTE D'EXPLOITATION 2022-2023

DEPENSES		RECETTES	
Cotisations FFR	4 482,90 €	Cotisations FFR	5 090,30 €
Locations gites	1 094,10 €	Locations gites	1 094,40 €
Voyage Alsace	31 533,07 €	Voyage Alsace	31 529,17 €
Repas	1 085,83 €	Repas	755,93 €
Divers	352,85 €	Divers	319,60 €
Voyage Grasse	7 170,96 €	Voyage Grasse	7 127,40 €
Timbres/fournitures	13,92 €		- €
total	45 733,63 €	total	45 916,80 €
Résultat positif	183,17 €	Résultat négatif	
TOTAUX	45 916,80 €	TOTAUX	45 916,80 €
<i>report</i>	- €	<i>report</i>	2 040,83 €
07/07/2023	BANQUE	2 224,00 €	

Le trésorier Jean-Michel Cattiaux présente le résultat financier de la saison, à noter que les comptes sont équilibrés et en très légère augmentation (+183€). En divers nous retrouvons les coûts des formations et le paiement des cotisations à l'ASC.

Une personne fait la remarque que plusieurs adhérents à l'ASC Rando sont aussi adhérents à d'autres sections de l'ASC et de ce fait payent plusieurs fois la cotisation de 3€ qui revient à l'ASC.

Depuis plusieurs années ces 3€ doivent être remboursés aux adhérents les ayant réglés plusieurs fois.

Cette année Guy annonce que les personnes concernées auront un avoir pour la prochaine saison de 3€, en remboursement de ces trop-perçus, elles seront prévenues personnellement par un courriel avant le renouvellement des licences. Cette solution a été choisie car elle évite des mouvements de trésorerie.

Vote du bilan financier

1 contre

⇒ **Rapport financier approuvé à la majorité**

Renouvellement du Conseil d'Administration :

Font partie du CA actuel :

Les membres du bureau et les accompagnateurs :

Guy Miremont, Marie-Isabelle Ballesteros, Marianne Pape, Jean Michel Cattiaux, Bernard Gorteau, Annick Champeaux, Bernadette Harispourou, Gérard Ducasse, Alain Gaillardo, Sophie et Pierre Bruneaux, Pierre Jimenez, Jean-Claude Lauret, Robert Di Vita.

Guy propose aux adhérents qui le souhaitent de rejoindre le Conseil d'Administration pour voir comment nous fonctionnons. Il n'y a pas de volontaire pour l'instant.

Vote du renouvellement du CA

⇒ **Le renouvellement du CA est accepté à l'unanimité**

Projets pour la saison à venir

Augmentation de la cotisation

Le montant de la cotisation est réparti ainsi :

3€ pour l'ASC (depuis 2001) et 4€ pour la Section Rando (depuis 2012) + licence FFR.

La cotisation de l'ASC est augmentée à 5€ (voté lors de la dernière AG)

Nous proposons l'augmentation pour la section Rando à 5€ également.

Question posée : pourquoi ? à quoi servent ces montants ?

Guy explique que l'ASC prend en charge l'assurance de tous les adhérents ce qui représente une forte somme, en particulier depuis que le club des cyclos a intégré l'ASC. Cette assurance est indispensable et nous permet par exemple de pouvoir nous servir des biens (salles, mini bus...) mis à notre disposition par la Mairie sans frais supplémentaires.

Chaque adhérent de la rando est par ailleurs aussi assuré par sa licence prise à la FFR.

Alain Gaillardo prend la parole en exprimant le souhait que l'argent issu de cette augmentation serve à acheter du matériel qui serait mis à disposition des adhérents, par exemple l'achat de raquettes à neige qui pourraient être prêtées aux personnes qui n'en sont pas encore équipées.

Question posée : est-ce que ces achats ne pourraient pas être couverts par une demande de subvention à la Mairie, par exemple ?

Guy rajoute que lui-même souhaite acheter des bâtons utilisables pour la marche nordique et qu'il a anticipé tout cela en demandant une subvention à la FFR, subvention qui serait accordée mais pour l'instant l'argent n'a pas encore été versé.

Le problème est soulevé aussi que tout ce matériel nécessite d'être stocké et que nous n'avons pas d'espace dédié ; pour l'instant du stock est entreposé chez notre président Guy Miremont.

Vote de l'augmentation de la cotisation de 4€ à 5€

- ⇒ **L'augmentation est acceptée à l'unanimité**
- ⇒ **La cotisation sera donc de 10€ (5€ ASC + 5€ Section Rando) + montant licence**

Formations

Le Président lance un appel à candidature en particulier pour renforcer l'accompagnement des « randos santé ».

Actuellement nous avons 2 accompagnateurs formés à la rando santé et il est nécessaire d'avoir plusieurs accompagnateurs lors des sorties.

Bernard Gorteau confirme qu'il se porte candidat et nous l'en remercions d'avance.

Nominations de membres honoraires

Rappel définition membre honoraire

Personne ayant rendu de nombreux services à la section ASC Randonnée

- *Le Membre Honoraire, à ce titre, ne s'acquitte d'aucune cotisation*
- *Le Membre Honoraire peut participer aux Assemblées Générales sans voix délibérative et ne peut être éligible au Conseil d'Administration*

Guy remet un « diplôme » aux anciens membre suivants, par ordre d'ancienneté au club :

Christian Casamajor : un des premiers à l'origine de la création de notre association et accompagnateur bénévole.

George Dos Santos : ancien membre aussi accompagnateur bénévole faisant aussi profiter de sa grande connaissance de nos montagnes pyrénéennes.

Jean Louis Peyroux (absent) : ancien membre aussi accompagnateur bénévole faisant aussi profiter de sa grande connaissance de nos montagnes pyrénéennes

Martine Casamajor : Ancienne trésorière du club pendant une dizaine d'années.

Séjours divers à venir

Guy a préparé avec l'agence Sud Evasion une proposition de séjour en Irlande qui aura lieu du 18 au 24/06/2024. Il est à noter que les tarifs ont fortement augmenté puisque le séjour est proposé, tout inclus, départ Bordeaux, au tarif de 1600€ contre 1300€ proposés en 2022.

Tous les détails vont être envoyés aux adhérents par courriel.

Les personnes intéressées devront donner leur réponse impérativement avant fin juillet.

Pour l'instant Annick Champeau n'a pas prévu de séjour pour 2024 et annonce qu'éventuellement si elle en propose ce sera aussi par l'intermédiaire d'une agence de voyage, ceci afin de soulager le travail et aussi parce-que la réglementation est stricte sur ce sujet.

Info renouvellement licence

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs. Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée :

1. **Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI)** pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.
2. **Renouvellement annuel de la licence** : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Tous les documents nécessaires et infos pratiques vous seront communiqués avant la nouvelle saison qui débutera en septembre 2023 et seront aussi disponibles sur notre site <https://www.lescroquechemins.fr/>

Nous vous rappelons la nécessité de compléter « la fiche individuelle de renseignements santé » et de l'avoir dans son sac à dos, sous enveloppe, à l'attention des secours.

Le trésorier nous rappelle qu'il est possible (et recommandé) de procéder au règlement de la licence par virement bancaire ; aussi dans ce cas il vous remercie de lui envoyer un courriel pour l'en informer afin de faciliter son suivi (adresse : ascrando40390@gmail.com – à l'attention de Jean Michel Cattiaux)

Questions diverses :

Des adhérents ont souhaité que soit débattu le sujet du covoiturage, à savoir ils estiment que les accompagnateurs ne devraient pas être comptés lors du partage des frais de déplacement, ceci permettrait de les remercier du temps libre qu'ils accordent à l'association.

L'assemblée semble d'accord et le vote à main levée confirme ce choix, à savoir, covoiturage gratuit pour les accompagnateurs.

S'en suit un débat... certains accompagnateurs déclarant que de ce fait les coûts des sorties peuvent devenir trop lourds pour certains adhérents ne bénéficiant que d'une petite retraite et qu'eux-mêmes souhaitent partager les frais...

Une autre solution pourrait être envisagée pour alléger ces coûts et serait d'emprunter les mini bus mis à disposition par la mairie...

Limiter aussi le nombre de véhicules et de randonneurs par sortie et ainsi amortir au maximum les déplacements en étant au moins 5 personnes par véhicule...

Le Président met fin au débat en donnant la parole à Vanessa Molères.

Madame Molères remercie notre Président Guy Mirement pour son implication au sein de l'ASC et nous informe que la Mairie est aussi là pour accompagner les associations et les aider à mener à terme tout projet constructif en allouant le cas échéant des subventions.

Elle explique que les personnes qui pourraient bénéficier de la mise en place de la rando santé sur ordonnance ne sont pas dans l'immédiat « au niveau » requis (socialement ou médicalement)

Elle remercie tous les adhérents et nous quitte en nous souhaitant une belle saison et bonne continuation.

La séance est levée à 20h30 et se clôturera par un moment de convivialité !

Le Président

G Miremont

La secrétaire

M Pape
